

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2017

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

Présents : BUCHAUT Romain – POLASTRO Maryse – VANPARYS Odette (Adjoints)

CASTRO Michèle – BELOTTI Michel – PERARD Judith – ROUANET Christian – RUIZ Patrice – GACON Elisabeth – GOMEZ Jacqueline

GOMEZ André donne pouvoir à GOMEZ Jacqueline

COQUET Karine donne pouvoir à POLASTRO Maryse

AZZARO Pascal donne pouvoir à PIZOT Roger

Absent excusé : BENLAKHLEF Omar

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente : **APPROUVE** à l'unanimité.

1. Convention de partenariat pour le fonctionnement d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) entre les Communes de Mirabeau et St Paul

Après avoir pris connaissance de la nouvelle convention, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil :

- **ACCEPTTE** de passer avec la Commune de Mirabeau une convention de partenariat pour le fonctionnement d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement.
- **ACCEPTTE** de partager la moitié du coût annuel de l'ALSH après établissement du compte de résultat définitif.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention et toutes pièces nécessaires.

2. Motion de soutien au collectif RASED 13 (Réseaux d'aides Spécialisés aux Elèves en Difficultés)

Après avoir pris connaissance du courrier du Collectif RASED 13, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil :

- **DECIDE** de demander le maintien du dispositif RASED dans les établissements scolaires des Bouches Du Rhône dans les conditions les plus favorables à la réussite des élèves en situation de difficulté scolaire.
- **ADOpte** la motion de soutien à l'action du Collectif RASED 13.

3. Garanties d'emprunts auprès de Pays d'Aix Habitat pour prêts sur opérations immobilières à Saint Paul Lez Durance

Dans le cadre des opérations de constructions immobilières :

- 11 logements sociaux et locaux communaux (40 grand Rue)
- Immeuble Li Cardelino (2 Bis allée des Platanes)

menées par Pays d'Aix Habitat, bailleur social, chaque programme de logement social fait l'objet de réservations au profit de différents acteurs appelé contingent. Les Collectivités locales bénéficient d'un contingent de l'ordre de 20% des logements quand elles octroient aux bailleurs sociaux leur garantie d'emprunt.

L'apport en garantie par une Collectivité lui permet d'avoir un droit de regard sur la production de logements sociaux sur son territoire et sur l'attribution des logements sociaux.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal

- **ACCORDE sa garantie à hauteur de 45% pour le remboursement d'un prêt** d'un montant total de 1 029 970 € souscrit par Pays d'Aix Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération de 11 Logements sociaux (40 Grand Rue).
- **ACCORDE sa garantie à hauteur de 45% pour le remboursement d'un prêt** d'un montant total de 640 041.00 € souscrit par Pays d'Aix Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération Immeuble Li Cardelino

- **DIT que** la garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.
- **AUTORISE** le Maire à intervenir au Contrat de Prêt signé par la Caisse des dépôts et Consignations et l'Emprunteur.

4. Renouvellement des baux des appartements communaux « 36 Grand'Rue » et « Place Castro Sébastien »

Après avoir pris connaissance des termes des baux des appartements communaux, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil :

- **DECIDE** de renouveler les baux des appartements communaux sis « 36 Grand'rue » et « Place Castro Sébastien »
- **D'ETABLIR** les baux pour une durée de 6 ans
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les dit baux et toutes pièces y relatives

5. MEGASOL : Bail emphytéotique avec le CEA (Projet Urbasolar et Cap Vert Energie)

Sujet reporté pour un prochain conseil (par manque de pièces)

6. Tableau des effectifs Personnel Communal (Ouverture de postes suite à avancements de grade)

Après avoir pris connaissance des documents présentés et les propositions d'avancement de grade (soumise à la CAP du CDG), il convient de créer 2 postes pour les nominations.

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil :

- **DECIDE** la création des 2 postes pour les avancements de grade dans le tableau des effectifs :
 - Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe
 - Adjoint Technique Principal 1^{ère} Classe
- **APPROUVE** le tableau des effectifs ainsi modifié

7. Demande de partenariat par l'Association ASAM Provence pour projet d'Action Humanitaire d'alimentation en eau potable et assainissement (implantation d'un village à Madagascar)

Après avoir pris connaissance du dossier de l'ASAM Provence à Vinon sur Verdon pour une demande de partenariat pour cofinancer (à minimum 5%) une action humanitaire pour la réinsertion de famille en grande précarité en milieu agricole d'Antananaviro à Madagascar, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil :

- **ACCEPTE** d'accompagner le projet « alimentation en eau potable et de construction de latrines pour le village de la 20^{ème} promotion dans la zone de migration de l'ASA à Madagascar » porté par l'Association ASAM Provence.
- **DECIDE** de cofinancer de projet à 5% du coût soit 869.34 €
- **DIT Que** cette participation sera versée sous forme de subvention à l'Association ASAM Provence dont le siège social est situé à « La Pastorale » Quartier Pimarlet 04100 Manosque
- **DIT que** la dépense sera imputée à l'article 6574 « Subvention de Fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé »

8. Demande de subvention au Conseil Départemental « Réhabilitation et mise en accessibilité PMR des sanitaires de la salle des fêtes »

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le dossier de travaux, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **APPROUVE** l'opération et le plan de financement.
- **SOLLICITE** l'aide financière la plus large possible du Conseil Départemental dans le dispositif « Travaux de Proximité » soit 70% du montant H.T.
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour le suivi de ce dossier.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.